

1. PAYS : ZAIRE 2. DATE : 6 novembre 1994 3. NUMERO DE REFERENCE
 (à remplir par le responsable
 de la base de données)

1ZR 002

4. NOM ET ADRESSE DU COMPILATEUR :

Comité Interministériel de Coordination (C.I.C.)
 Secrétariat Général à l'Environnement et
 Conservation de la Nature
 B.P. 12.348 / KINSHASA I
 ZAIRE
 Téléphone : 243-12-33.250 et 33.251
 FAX n° 001-212-376-9355

5. NOM DE LA ZONE HUMIDE :

Parc National des Mangroves

6. DATE DE L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DE RAMSAR :

Le 15 septembre 1994

7. COORDONNEES GEOGRAPHIQUES :

- 5° 45' et 6° 05' de latitude Sud
- 12° 45' et 13° 00' de longitude Est

8. SITUATION GENERALE : (par exemple : région administrative et grande ville la plus proche)

Le Parc National des Mangroves est situé à l'embouchure du fleuve Zaïre, sur la Côte Atlantique, dans la Région du Bas-Zaïre, Zone administrative de Moanda, à 120 km de la ville de Boma (ancienne capitale du Congo-Belge, actuel Zaïre), un port sur le fleuve Zaïre.

9. SUPERFICIE : (hectares)

66.000 hectares dont 20 % en surface maritime.

10. TYPE DE ZONE HUMIDE : (voir classification ci-jointe, également approuvée par la recommandation C.4.7 de Montreux)

11. ALTITUDE : (Moyenne et/ou maximale et minimale)

L'échelle altitudinale du parc s'étend de zéro à 110 m.

12. DESCRIPTION : (esquisse en deux ou trois phrases des principales caractéristiques de la zone humide)

La Parc National des Mangroves est situé dans le type climatique AW₅ de Köppen. Il comprend deux plateaux, le premier a 20 à 30 m d'altitude et le second a 110 m d'altitude. A ces plateaux succèdent des terrains marécageux baignés par le fleuve Zaïre.

13. **TRAITS PHYSIQUES** : (par exemple : géologie, géomorphologie, origine-naturelle ou artificielle, hydrologie, type de sol, qualité de l'eau, profondeur de l'eau, permanence de l'eau, fluctuation du niveau d'eau, amplitude des marées, bassins versants, régions d'aval, climat)

Du point de vue géologique, on rencontre dans la zone du parc des couches de terrain datant du crétacé supérieur, surmontées de couches tertiaires recouvertes des dépôts plus récents quant au type de sol. La zone littorale comporte des dépôts holocènes donnant lieu à des sols argileux pauvres et des sols sablo-argileux de couleur jaunâtre. La zone du parc comprend des eaux maritimes et fluviales ainsi que des étangs associés à des habitats terrestres dont certains sont plus ou moins marécageux. La moyenne annuelle des précipitations est de 746 mm. Les précipitations sont normalement irrégulières et varient mensuellement dans des proportions très importantes. Il y a deux périodes des fortes pluies (en mars-avril et en novembre) séparées par une période de moindres pluies (janvier-février). Le climat tropical de la zone voit sa rigueur atténuée par la mer et l'influence du courant froid de Benguela.

14. **CARACTERISTIQUES ECOLOGIQUES** : (principaux types d'habitats et de végétation)

De l'extérieur vers l'intérieur des terres, la végétation est dominée par les espèces suivantes :

- *Rhizophora racemosa* et *Rhizophora mangle*;
- *Avicenia nitida* et *Avicenia tomentosa* ;
- *Longucularia racemosa* ;
- *Hibiscus tiliaceus* ;
- *Acrostichum aureum*.

Le parc comporte en outre des formations herbacées humides à *Heteropogon contortus* et à *Andropogon schirensis*. Ces formations sont entrecoupées par ci et là par des savanes arborées et des lambeaux de forêt à *Corynanthe paniculata* ainsi que de savanes herbeuses à *Annona arenaria* et à *Anisophylla pogei* - Végétation marécageuse, formations végétales à *Canavalia maritima*, *Ipomea pescaprae* et *Alternanthera maritima*.

15. **REGIME FONCIER ET PROPRIETE** :

(a) du site

Domaine public appartenant à l'Etat.

(b) des zones environnantes

Domaine public (collectivités locales ou zones rurales et propriétés privées).

16. **MESURES DE CONSERVATION EN VIGUEUR** : (catégorie nationale et statut juridique des aires protégées, y compris d'éventuelles modifications des limites, pratiques de gestion existence et éventuelle mise en oeuvre d'une plan de gestion officiellement approuvé)

Création de la Réserve Naturelle des Mangroves ou Parc Marin par arrêté ministériel n° 044/CM/ECN/92 du 2 mai 1992.

17. **MESURES DE CONSERVATION PROPOSEES MAIS NON ENCORE APPLIQUEES** : (par exemple plan de gestion en préparation, proposition officielle de création d'une aire protégée)

Plan de gestion en préparation.

18. MODES ACTUELS D'OCCUPATION DES SOLS ; PRINCIPALES ACTIVITES HUMAINES :

(a) sur le site

Pêche.

(b) aux alentours/dans le bassin versant

Cultures vivrières, chasse et cueillette.

19. PERTURBATIONS ET MENACES, Y COMPRIS CHANGEMENTS DANS LES MODES D'OCCUPATION DES SOLS, ET PRINCIPAUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT : (facteurs pouvant avoir un impact négatif sur les caractéristiques écologiques de la zone humide)

(a) sur le site

Diminution de la biodiversité par les activités humaines (récolte des plantes médicinales.

(b) aux alentours/dans le bassin versant

- Déforestation causée par l'exploitation du bois de feu.
- Pollution provenant de la Raffinerie.
- Deversement important des terres boueuses dans l'estuaire à cause de l'insuffisance du dragage du fleuve.
- Production des cultures vivrières malgré la pauvreté des sols.
- Anarchie d'urbanisation dans une des parties du territoire (bande côtière) concernée par le parc.
- Rareté ou menace d'extinction de neuf espèces des mammifères, parmi lesquelles le Lamantin, six espèces d'oiseaux et huit espèces de reptiles, dont la tortue marine, à cause de la destruction des habitats du Parc Marin et l'utilisation non rationnelle de ses ressources.

PERSPECTIVES DES NOUVELLES FORMES DE PRESSION AUX ALENTOURS :

- Aménagement de l'estuaire du Zaïre et de la zone de Moanda.
- Aménagement, par la Régie des Voies Maritimes (RVM), des infrastructures de transbordement pour l'allègement des bateaux.
- Aménagement du port en eau profonde de Banana qui représente déjà à l'horizon une menace certaine pour l'intégrité du parc et pour la conservation de l'écosystème des Mangroves.

20. VALEURS HYDROLOGIQUES ET PHYSIQUES : (recharge de la nappe souterraine, maîtrise des crues, captage des crues, prévention de l'érosion côtière, etc...)

Valeurs importantes de mangroves essentiellement :

- rôle biologique : zone de nourrissage et d'hivernage pour les oiseaux migrateurs ;
- Rôle physique et chimique : protection des côtes contre l'érosion, régulation chimique des eaux, purification de l'air.

21. VALEURS SOCIALES ET CULTURELLES : (par exemple : production de poisson, foresterie, signification religieuse, site archéologique)

· Réserve importante des poissons et des crustacés pour les pêcheurs riverains.

22. FAUNE REMARQUABLE : (par exemple : espèces uniques, rares, menacées ou d'importance biogéographique - fournir les données numériques si elles existent)

a) Grands mammifères :

- Pangolins (géant, arboricole)
- Buffle nain
- Lamantin
- Antilope noire

b) Faune ornithologique :

- Pelican blanc, Pelican gris
- Hérons goliath, cendré, pourpre
- Canard siffleur, oies, pintades
- Oiseau serpent, Butous, Grand Mâle, Cormorans, Ombrette, Vanneaux, Becassines, Chevaliers, Petite Allouette, Jaribou africain, Echasse blanche, Anocetta Moineau, Petit Flamant rose, Perdix,, Petite Outarde, Francolin de latham, etc...

- Oiseau serpent

c) Faune herpethologique :

- Serpent
- Tortue marine

d) Faune ichthyologique :

- Poissons (Requin, Barracuda, Sole, Capitaine)
- Crustacés (Crevette, Crabe)
- Mollusques (Huitre).

23. FLORE REMARQUABLE : (par exemple : espèces ou communautés uniques, rares, menacées ou d'importance biogéographique)

Cfr. point 14 ci-dessus (Végétation des Mangroves)

24. RECHERCHE ET EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES : (par exemple : projets actuellement en cours, présence d'une station de terrain)

/////

25. EDUCATION ET INFORMATION : (par exemple : centre d'accueil des visiteurs, nations d'observation, brochures, possibilités de visites de groupes scolaires)

/////

26. RECREATION ET TOURISME : (indiquer si la zone humide est utilisée pour la récréation ou le tourisme, indiquer le type, la fréquence et l'intensité de cette utilisation)

Inseré dans l'axe touristique du Bas-Zaïre (Kinshasa-Océan), l'écosystème des mangroves constitue le seul produit international de cet axe, avec des possibilités inouïes d'éco-tourisme, de pêche sportive, de ski nautique, de baignade, etc...

27. ORGANISME DE GESTION : (nom et adresse de l'organisme responsable de la gestion de la zone humide)

Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature (IZCN)
13, Avenue des Cliniques
B.P. 868 / KINSHASA-GOMBE
ZAIRE
Téléphone 243-12-31.401

28. JURIDICTION : (territoriale - c'est-à-dire état ou région - et fonctionnelle - c'est-à-dire Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement, etc...)

a) Territoriale :

Région du Bas-Zaïre
Sous-Région de Bas-Fleuve
Zone de Moanda

b) Fonctionnelle :

Ministère de l'Environnement, Conservation
de la Nature et Tourisme
B.P. 12.348 / KINSHASA I
ZAIRE.

29. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES : (prière d'indiquer seulement les références scientifiques et techniques)

- Rapport de mission sur le Parc Marin des Mangroves (VANGU, KEMBOLA, MANTEKILA, 1993).
- Les Oiseaux du Zaïre, par Léon LIPPENS, Henri WILLE (Kinshasa, 1975)?

30. RAISONS DE L'INSCRIPTION : (prière d'indiquer lesquels des critères de Ramsar adoptés selon la recommandation C.4.15 de la Conférence de Montreux s'appliquent à ce site)

C'est un exemple représentatif d'une zone humide qui joue un rôle important du point de vue écologique du système côtier. Elle abrite un ensemble d'espèces de plantes et d'animaux vulnérables ou en voie de disparition. Elle abrite aussi un certain nombre d'oiseaux.

31. CARTE DU SITE : (prière de joindre la carte la plus récente et la plus détaillée disponible, de préférence à une échelle au minimum de 1:25.000 ou de 1:50.000)